



THIMO  
 Bilan de la première semaine et perspectives pour la suite



Récépissé  
 N° 0149 / 14 / 03 / 01 / HAAC

**Nouvelle Opinion**

Prix: 250 Fcfa

Hebdomadaire togolais d'informations générales d'analyses et de publicité

N° 906 du 25 mars 2025

Ve République **P.3**

# Enjeux et opportunités



Assemblée nationale  
 Un projet de loi sur les **P.4**  
 changements climatiques adopté

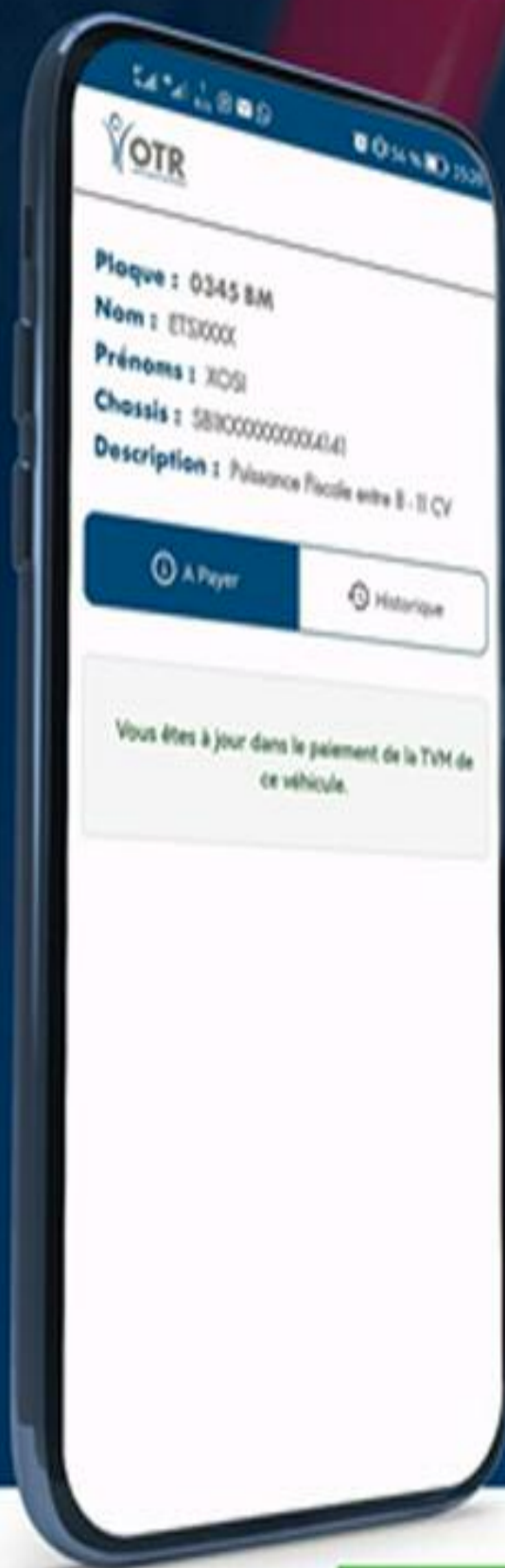


Conseil National de Crédit  
 Vers une projection du taux de croissance à 6,2% cette année



**Yas t'offre ton smartphone agbanan à partir de 150F**  
 Et profite tous les jours de bonus internet à chaque remboursement via ton compte Mixx By Yas.

Rendez-vous en agence  
 yas.tg



Je paie ma TVM sur  
l'application  
**OTR-TVM** avant le  
1er avril 2025

Application disponible sur Google Play ▶

Ensemble, contribuons à l'entretien  
de notre réseau routier.

**Rapide  
Simple  
Sûr**



**8201**

**POUR TOUTES  
INFORMATIONS**



Office Togolais des Recettes - OTR

FEDERER POUR BATIR  
[www.otr.tg](http://www.otr.tg)

V<sup>e</sup> République

# Enjeux et opportunités

La campagne « S'engager pour la 5<sup>e</sup> République » a été officiellement lancée le vendredi 21 mars dernier au Palais des Congrès de Kara. C'est le ministre chargé des Relations avec les Institutions de la République, Me Pacôme Adjourouvi qui a donné le top départ de cette initiative qui consiste à informer, sensibiliser et mobiliser l'ensemble des citoyens togolais autour des enjeux et des opportunités offerts par la V<sup>e</sup> République.

Étaient présent le Gouverneur de la région de la Kara, le Général de Brigade Adjitowou Komlan, le Président du Conseil régional de la Kara, M. Bakem Teba Balakinam, le Préfet de la Kozah le Colonel Bonfo Faré Jean. Autorités locales, leaders communautaires, représentants des organisations de la société civile, des partis politiques et acteurs des médias, étaient aussi de la partie.

Cette initiative qui se fera dans presque toutes les localités du pays, s'inscrit dans le cadre des réformes institutionnelles en cours. Ce qui amène le gouvernement à mieux rapprocher les citoyens des nouvelles institutions. Un rapprochement qui se fera par la vulgarisation de l'information. La méthode consiste à expliquer à la population, les fondements de la V<sup>e</sup> République, de l'éclairer sur le rôle des différentes institutions mises en place et de l'encourager à une participation active vers ce processus démocratique en cours.

A ce lancement, Me Pacôme Adjourouvi a souligné l'importance de cette campagne en ces termes : « la V<sup>e</sup> République marque une étape décisive dans la consolidation de notre démocratie. Nous avons le devoir de la faire connaître, de l'expliquer et de créer un cadre de dialogue avec les citoyens pour qu'ils se l'approprient pleinement. »

Il a ensuite indiqué que, cette campagne s'articulera autour de plusieurs axes dont des émissions radiophoniques et télévisées, des débats interactifs, des diffusions de contenus éducatifs sur les radios communautaires ainsi que des rencontres de proximité avec les populations à travers tout le pays. Cette dynamique participative permettra de répondre aux préoccupations des citoyens et d'instaurer un climat de confiance autour des nouvelles institutions, a soutenu le Ministre.

Dans la même dynamique, le secrétaire général du ministère des droits de l'homme, M. Talim Anathère à travers une communication a souligné que la 5<sup>e</sup> République togolaise promulguée le 06 mai 2024 vise à instaurer un régime parlementaire pour améliorer la stabilité gouvernementale ainsi que l'équilibre des pouvoirs et la transparence. Cette réforme est structurée autour de trois piliers à savoir, le renforcement démocratique, l'adaptation sociopolitique et l'amélioration



de la stabilité.

Il a saisi cette occasion, pour faire comprendre aux uns et aux autres, les nouveautés que cette 5<sup>e</sup> République togolaise apporte. En termes de nouveauté, il a touché du doigt,

### Défis

En somme, cette modernisation institutionnelle selon lui, marque une étape clé pour ancrer la souveraineté populaire et répondre aux

bien appliqué est un puissant moteur de stabilité, de démocratie et de progrès pour un pays ».

Notons que la délégation est attendue dans d'autres localités du pays dans le but de



le Président du Conseil, et le Président de la République dont l'élection se fera par les Parlementaires.

attentes d'inclusion et de progrès démocratique au Togo. Il a conclu que : « un régime parlementaire bien compris et

poursuivre cette mission d'information et d'échange avec les populations.

**kodjovi**

Présidence de la BAD

# La Zambie sollicite l'appui du Togo

Le jeudi 20 mars dernier, le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé a reçu une délégation présidentielle de la Zambie. Conduite par Dr Caleb Fundanga, l'objet de cette audience est la candidature du Dr Samuel Munzele Maimbo à la présidence de la Banque africaine de développement (BAD).

Vice-Président chargé du budget, de l'évaluation des performances et de la planification stratégique à la Banque mondiale depuis juillet 2023, l'envoyé spécial du Président

Hichilema Hakainde de la Zambie a saisi l'occasion pour solliciter l'appui du Togo à la candidature du Dr Samuel Munzele Maimbo à la présidence de l'institution financière panafricaine de développement.

La délégation a saisi cette opportunité pour aborder avec le chef de l'Etat les mécanismes de renforcement des relations d'amitié et de coopération entre Lomé et Lusaka. Les questions de développement au Togo et en Afrique étaient également au cœur des échanges.



A travers les échanges, ils ont discuté des programmes de développement pour l'Afrique. Au regard de la situation actuelle du continent, Dr Samuel

Munzele Maimbo a fait comprendre qu'il est essentiel d'investir dans la croissance et d'évoluer à un rythme et à une échelle significative dans le

but de poursuivre la croissance économique, non seulement pour le Togo, mais aussi pour toute la région.

**Elom**

Assemblée nationale

## Un projet de loi sur les changements climatiques adopté

Face aux effets des changements climatiques extrêmes et situations d'urgence, notamment les inondations, les sécheresses, l'érosion côtière, les vents violents et les vagues de chaleur, la terre de nos aïeux s'inscrit dans la continuité des engagements du Togo en matière de protection de l'environnement.

La séance a été présidée par Sevon-Tépé Kodjo Adédzé, président de l'institution



"s'arme". Le pays s'est résolument engagé dans une dynamique de réformes et d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ces dispositions engagées par le Gouvernement togolais visent à renforcer la résilience des populations contre les conséquences désastreuses ainsi que le dérèglement climatique. D'où la rencontre des députés en séance plénière le vendredi 20 mars 2025.

4ème du genre, dans le cadre de la 1ère session extraordinaire de l'année 2025, cette séance qui leur a permis d'examiner et d'adopter à l'unanimité le projet de loi portant lutte contre les changements climatiques,

parlementaire en présence de Pacôme Adjourouvi, ministre des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République et de Foly-Bazi Katari, ministre de l'environnement et des ressources forestières.

Ce projet de loi a pour objectif de doter le Togo d'un cadre juridique et institutionnel de développement résilient aux changements climatiques et à faible émissions de carbone.

En outre, il permettra de développer des outils et mécanismes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, de valoriser



durablement le potentiel économique des services écosystémiques et du capital naturel, de renforcer les politiques de protection de l'environnement et de transition écologique, de favoriser des investissements massifs dans les énergies renouvelables et continue à l'efficacité énergétique.

Pour ce projet qui traduit l'engagement du Togo à mettre en œuvre, des actions pour réduire les impacts des changements climatiques tel que recommandé par la Convention-cadre des Nations Unies de 1995 sur les changements climatiques, le Président de l'Assemblée nationale a exprimé sa profonde satisfaction au sujet de la qualité des débats lors de l'examen de ce texte de loi.

Il a fait savoir que l'adoption de ce projet, reflète l'engagement de la

Représentation nationale en faveur du climat et illustre réellement la vision du Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, à relever les défis environnementaux actuels. Il s'est réjoui du consensus dégagé autour de ce texte pour l'intérêt supérieur de leur pays.

Cette loi que les députés ont adopté à l'unanimité, constitue pour sa part, une avancée significative dans la lutte contre les changements climatiques. Il a signifié qu'elle dote leurs pays d'instruments juridiques modernes et adaptés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, de promouvoir la transition écologique, de renforcer leur résilience face aux impacts du changement climatique et protéger nos écosystèmes et notre biodiversité.

Une fois cette loi adoptée, il a invité ses collègues députés à plus de responsabilité collective afin de veiller à sa mise en œuvre effective et à son appropriation par l'ensemble de leurs concitoyens.

Se réjouissant de cette avancée majeure, le ministre de l'Environnement, Katari Folly-Bazi, a exprimé sa satisfaction : « C'est avec un réel plaisir que je vous annonce que le Togo dispose désormais d'un précieux outil dans sa lutte acharnée contre les changements climatiques. La loi votée par l'Assemblée nationale du Togo définit un certain nombre de mesures diligentes visant à limiter les effets pervers des changements climatiques et à renforcer la résilience de nos populations, selon la vision du Président Faure Essozimna Gnassingbé.»

Elom

57e Conférence des ministres de la CEA

## Kayi MIVEDOR-SAMBIANI partage les expériences du Togo à Addis-Abeba

Les 17 et 18 mars derniers s'est tenu à Addis-Abeba en Ethiopie, la 57ème session de la conférence des ministres de la

économique et sociale en Afrique et évaluer les progrès de l'intégration régionale avec pour sujet central, l'accélération de la



commission économique pour l'Afrique (CEA). Conduite par Mme Kayi MIVEDOR - SAMBIANI, Ministre du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale, la délégation a fait le point sur l'évolution de la situation

mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

Les travaux ont été consacrés au partage d'expériences entre les pays sur les actions



entreprises pour faciliter et renforcer le commerce intra continental. Comment arriver à lever les défis en termes d'infrastructures et optimiser sur les TIC, ainsi que sur les ZES, a été élégamment au cœur de cette rencontre internationale. L'objectif est de faire croître les flux commerciaux entre les pays africains.

A travers cette initiative, la

ministre du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale, Kayi MIVEDOR-SAMBIANI, a mis en avant les expériences du Togo en matière de digitalisation des services publics, de développement de zones économiques spéciales avec la Plateforme d'Adetikope, les soutiens multiples du gouvernement pour l'amélioration de la productivité

agricole et la transformation de nos matières premières localement.

C'était une occasion pour elle de plaider pour plus de renforcements de capacités des Jeunes et des femmes avec des programmes spécifiques dans le but d'améliorer la compétitivité de leurs PME /PMI.

Kodjovi

Bien-être et autonomisation économique des femmes

## Lancement d'un salon international de l'Entrepreneuriat

Célébrer le génie créatif de la femme, ainsi que l'apport de la femme africaine dans l'humanité est la vision poursuivie par la fondation Citoyen d'Afrique et KD Group. Un Salon International de l'Entrepreneuriat Féminin (SIEF) pour le bien-être et l'autonomisation économique des femmes a été lancé jeudi 20 mars dernier.

Etaient de la partie, les professionnels des médias, ainsi que d'éminentes personnalités, parmi lesquelles des directeurs de sociétés.

Cette première édition du Salon International de l'Entrepreneuriat Féminin se tiendra du 24 au 26 juillet à Lomé et réunira des entrepreneurs, des investisseurs, des experts, des décideurs, des personnalités pour promouvoir l'innovation, le leadership et l'inclusion des femmes autour du thème : « L'Afrique de toutes les opportunités ».

Après son programme national « MADJE » à l'endroit des jeunes filles, qui a fait ses preuves, Dr. Kayi DOGBE, avec sa fondation Citoyen d'Afrique et KD

Group, reviennent une fois encore avec le Salon International de l'Entrepreneuriat Féminin (SIEF). Ce salon, est un événement panafricain qui vise à promouvoir l'autonomisation économique des femmes à travers l'entrepreneuriat, l'excellence et l'innovation.



L'ambition de la fondation Citoyen d'Afrique et KD Group, c'est de renforcer les capacités



des femmes entrepreneurs, de valoriser leurs initiatives et de leur offrir des opportunités concrètes de mise en réseau et de développement de leurs activités.

Pour Kayi DOGBE, présidente du comité d'organisation du SIEF, c'est d'arriver à célébrer le génie créatif de la femme, célébrer l'apport de la femme africaine

dans l'humanité. Selon elle, l'organisation de ce salon est de magnifier les efforts et initiatives de la femme africaine. Elle soutient le fait que la femme soit le pionnier du monde.

Le Salon sera agrémenté d'un colloque scientifique, un gala de football féminin, une immersion rurale, l'académie de

l'entrepreneuriat et des ateliers pratiques avec des artistes et artisans, ainsi que de la remise de prix de distinctions aux startups les plus innovantes.

Notons que la participation aux activités du salon est gratuite, et il s'ouvrira le jeudi 24 juillet 2025 à l'Université de Lomé.

Junior

Conseil National de Crédit

## Vers une projection du taux de croissance à 6,2% cette année

Le Conseil National de Crédit a tenu sa première réunion jeudi 20 mars 2025 au siège de l'agence principale de la BCEAO à Lomé. Les travaux ont été présidés par Essowè Georges

d'un cadre macroéconomique et budgétaire favorable et de la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles.

Pour le président statutaire du cadre formel, le taux de



prix.

En effet, le taux d'inflation est attendu à 2,4% en 2025, après 2,9% en 2024 et 5,3% en 2023, en liaison avec la détente des prix des produits alimentaires sur les marchés internationaux et l'amélioration de l'offre locale des produits alimentaires, à la faveur des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la vie chère.

Dans l'intérêt de pouvoir consolider les bases d'une croissance plus forte et plus inclusive, le gouvernement par le biais du ministre BARCOLA promet de continuer d'accorder une attention particulière à la stabilité macroéconomique, à la viabilité de la dette et à la poursuite des réformes. Il a ensuite insisté sur l'évolution de la situation du financement de l'économie locale.

Sur ce point précis, il pense que l'activité économique devrait continuer par bénéficier d'un financement plus accru, avec un taux de croissance des crédits à l'économie projeté à 9% en 2025, après 6% en 2024. Mais pour arriver à ce stade, il ne cesse de compter sur le secteur bancaire et financier tout en tenant

compte de quelques évolutions encourageantes enregistrées en 2024.

Parlant d'évolution, l'on peut noter, l'accroissement du volume des concours accordés aux opérateurs économiques; le fait de ramener le taux brut de dégradation du portefeuille de crédit des banques à 7% à fin décembre 2024, après 8% un an plus tôt et enfin la baisse des taux d'intérêts appliqués sur les crédits accordés aux moyennes entreprises.

Au cours de ce Conseil National de Crédit (CNC), le ministre en charge du département de l'économie et des finances Essowè Georges BARCOLA est revenu sur l'évolution de la situation économique, monétaire et du système bancaire et financier de notre pays, au 31 décembre 2024; le rapport 2024 du CNC, destiné au Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, le cadrage macroéconomique du Togo au titre de la période 2025-2029, et sur cinq (5) dossiers proposés par les Services de la Banque Centrale, pour information.

En plus, il n'a pas manqué de

féliciter le nouveau Président José SYMENOUE de la CCI-Togo et salué sa première participation à la réunion du Conseil National de Crédit au titre de l'année 2025.

Rappelons que la mission du Conseil National du Crédit est d'étudier les conditions de fonctionnement du système bancaire et financier et d'évaluer les performances de l'économie.

La Rédaction



BARCOLA, ministre de l'économie et des finances et président statutaire du cadre formel.

La croissance économique mondiale selon la Banque Mondiale, se stabilise avec une inflation qui converge vers des niveaux cibles. Ce qui traduit un assouplissement des politiques monétaires.

Le président statutaire de ce Conseil, a signifié en début des travaux que d'après le constat de la Banque Mondiale, le Togo se maintient avec des données positives qui devrait progresser ensuite, à la faveur du maintien

croissance économique est projeté à 6,2% en 2025, après 6,3% en 2024 et 6,4% en 2023. Selon lui, tous les secteurs contribueront à cette croissance, en particulier le secteur tertiaire, avec une contribution attendue à 3,7%. Les contributions des secteurs secondaire et primaire sont projetées à 1,4% et 1,1% respectivement.

Il a fait comprendre que ce maintien du dynamisme dans l'activité économique devrait s'accompagner de la poursuite de la décélération du rythme d'évolution du niveau général des

### Nouvelle Opinion

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicités  
Récépissé  
N° 0149 /14/ 03/ 01/ HAAC  
Siège: Agbalépédogan

Directeur de publication:

El Hadj TCHAGNAO  
Arimiyao  
Cel: 91 36 37 55

Secrétariat de la Rédaction:

Agbékponou Junior

Rédacteurs:

Tchagnao El Hadj Arimiyao  
Agbékponou Junior  
Ramzad  
Maroine Tchagnao  
Alassani A.  
Stanislas

Imprimerie

Yanidel print,  
Tokoin Doumasséssé

Tirage:

2000 exemplaires

Ramadan

# Le geste de solidarité de l'Honorable Adayi ESSOWAVANA

En cette période empreinte de spiritualité et de générosité, un élan de solidarité remarquable a illuminé le quotidien des enfants démunis de Sokodé. Sous l'égide de l'Honorable Commissaire Adayi ESSOWAVANA Hamed, un important don a été remis, le samedi 22 mars 2025, à l'orphelinat EL FOURCANE de Nada. Cette initiative, qui s'inscrit dans la dynamique de soutien aux plus vulnérables, témoigne d'un profond engagement en faveur du bien-être des orphelins.

Composé de vivres et de non-vivres, ce don traduit la volonté des cadres de Tchaoudjo d'apporter un appui concret à ces enfants en cette période de bénédiction. Ce geste, empreint de bienveillance, vise non seulement à subvenir à leurs besoins matériels, mais également à leur offrir un réconfort moral au cours de ce mois sacré.

Lors de la cérémonie de remise, l'Honorable Commissaire Adayi ESSOWAVANA a exprimé sa joie de pouvoir répondre aux

attentes de ces jeunes privés du soutien parental. Insistant sur les valeurs essentielles du Ramadan que sont la solidarité et le partage, il a invité chacun à se montrer généreux envers les plus démunis.

L'événement a rassemblé des figures de premier plan, parmi lesquelles les maires des communes de Tchaoudjo, un représentant des conseillers régionaux, des cadres locaux du parti UNIR, ainsi que des représentants de la direction régionale de l'éducation et de la chefferie traditionnelle. Cette mobilisation significative illustre un engagement collectif en faveur de l'enfance vulnérable.

Dans son discours, l'Honorable Adayi ESSOWAVANA a rendu grâce à Allah pour lui avoir permis d'initier cette action, soulignant qu'elle s'inscrit dans le cadre du programme social du Président de la République. Ce dernier, soucieux du bien-être de toutes les couches sociales, œuvre

inlassablement à garantir des conditions de vie dignes aux enfants issus de milieux défavorisés.



responsable de l'orphelinat, Alfa AGORO, a exprimé sa reconnaissance envers le donateur :

« Il a toujours répondu à nos sollicitations. Cet acte vient à point nommé pour essuyer les larmes des enfants », a-t-il déclaré. Il a également profité de cette occasion pour adresser des prières en faveur de la paix au Togo et du Chef de l'État, dont la politique de développement intègre le

bien-être des populations les plus fragiles.

Cet acte de générosité, accompli dans l'esprit du Ramadan, rappelle que la solidarité et l'entraide constituent les piliers d'une société plus juste et harmonieuse. Au-delà de l'aide matérielle, ce geste insuffle espoir et chaleur humaine à ces enfants qui, plus que jamais, ont besoin de soutien.

**Dieu-Donné**

THIMO

# Bilan de la première semaine et perspectives pour la suite

Les Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO), initiés dans la commune Golfe 2 le 17 mars 2025, ont achevé leur première semaine. Le maire KONOU NOUKAFOU a dressé un premier bilan avec les

Lors de cette rencontre, les responsables des CDQ ont partagé leurs observations du terrain avec l'autorité communale et les représentants des services techniques. L'objectif était d'identifier les principales



responsables des Comités de Développement de Quartier (CDQ) le vendredi 21 mars dernier.

difficultés rencontrées et d'envisager des solutions adaptées.

Sur le terrain, la mobilisation

des habitants, hommes et femmes confondus, a permis de dégager les caniveaux et bassins de rétention obstrués par des déchets divers : sable, sachets et bouteilles en plastique, verre, ainsi que d'autres débris solides.

Les actions ont concerné plusieurs quartiers. À Tokoin Wuiti, les interventions se sont concentrées le long des rails et dans le bassin d'Akpaki Bar. À Tokoin Aviation, les équipes ont œuvré derrière le bâtiment ASECNA. Hedzranawoé N°2, Kégué et Attiégo ont vu leurs habitants curer les caniveaux du grand contournement. Pendant ce temps, l'équipe de Tokoin Enyonam s'est attelée à l'entretien du bassin Eda Oba, et

celle de Tokoin Tamé à l'élimination d'un dépotoir sauvage proche d'Ancillia. À ATSANTI Lomé II, les bassins de l'EPP 13 Janvier ont été entretenus, tandis que le curage des caniveaux du boulevard Jean Paul II, près de la pharmacie des Lilas, s'est poursuivi. À Hedzranawoé 1, trois dépotoirs sauvages ont été éradiqués.

Dans la plupart des quartiers, l'incivisme reste un problème majeur. Le dépôt anarchique de sacs usagés et d'ordures ménagères dans des infrastructures dédiées à l'évacuation des eaux pluviales compromet leur efficacité. Toutefois, cette initiative municipale a permis d'anticiper les risques d'inondations, comme en témoigne la pluie de ce

vendredi 21 mars qui n'a pas causé de dégâts majeurs.

Pour le maire NOUKAFOU, cette première évaluation est essentielle pour ajuster les stratégies et optimiser l'efficacité des THIMO. Il a salué l'engagement des volontaires et leur détermination à améliorer leur cadre de vie. Il a également insisté sur plusieurs axes d'amélioration : ponctualité dans l'exécution des tâches, rigueur, discipline collective, renforcement des équipes et répartition efficace du travail.

La deuxième semaine des THIMO s'annonce encore plus décisive pour la commune, avec des actions ciblées visant à renforcer l'impact de cette mobilisation citoyenne.

**Dieu-Donné**

Feux de brousse

# maux récurrents d'extinction des espèces sauvages protégées

Le braconnage, la destruction de l'habitat des espèces et le trafic des produits dérivés des espèces sauvages protégées en voie d'extinction, ne sont pas les seuls responsables de la destruction des espèces sauvages protégées. Les feux de brousse sont aussi les causes néfastes de la destruction des espèces que ce soit animales ou végétales, surtout que les espèces ne sont pas en mesure de résister aux flammes, perturbant ainsi les chaînes alimentaires et les équilibres écologiques locaux. Ces feux de brousse déclenchés parfois suite aux activités imprudentes ou criminelles des hommes ou même par la foudre, peuvent aussi entraîner la destruction des habitats naturels, la perte de la biodiversité, la dégradation de la qualité de l'air, ainsi que les risques pour la vie humaine et les infrastructures.

Qu'ils soient accidentels ou intentionnels, les feux de brousse font partie intégrante des facteurs déterminants qui contribuent à la dégradation des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Au Togo, la saison des feux a démarré en novembre pour atteindre son maximum en janvier, mais la détection a été pratiquement stable pendant les mois de décembre et janvier. Cependant, les mois de novembre et décembre ont enregistré moins de feux que la moyenne des cinq dernières années.

Il suffit de traverser le Togo du nord au Sud pour voir l'ampleur des feux de brousse. Il reste difficile d'observer assez longtemps une zone touffue d'arbres, car d'immenses parcelles de champs sont brûlées pour la chasse du gibier. Des feux de brousse, généralement intentionnels, emportant chaque année des milliers d'arbres, des cultures et même des vies humaines. En cette période, le pays reste menacé par les feux de brousse, provoqués par les premiers agriculteurs qui utilisent des méthodes agricoles traditionnelles et par les éleveurs à la recherche de nouveaux pâturages. Ces feux de brousse déclenchent aussi la période de la chasse. Du coup, les espèces sauvages protégées tant animales que végétales sont menacées.

Les effets que produisent les feux de brousse sur les ressources naturelles, notamment la végétation, le sol et la biodiversité varient selon les périodes. En effet, s'ils sont allumés juste à la fin de la saison pluvieuse, l'herbe n'est pas complètement sèche et le sol garde une certaine humidité par endroit. Ce taux d'humidité réduit l'efficacité des flammes et par là même l'étendue des surfaces brûlées. Ce type de feu est dit précoce. Il est également moins destructeur. En revanche, le feu déclenché pendant la

période de janvier à avril est plus destructeur, produit de hautes flammes et est considéré comme dévastateur à la fois pour les espèces sauvages protégées et pour la végétation. Ces feux concernent aussi souvent des étendues plus grandes.

Durant la saison 2023/2024, toute l'Afrique de l'Ouest a été soumise à des feux de brousse plus ou moins intenses depuis le Sénégal jusqu'au sud du Tchad. La tendance des feux actifs au cours de la saison précédente dans l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel a néanmoins baissé de 2% par rapport à la moyenne dans des 5 dernières années.

Chaque année, des millions d'animaux sont morts ou ont été dispersés dans les feux de brousse qui ont balayé l'Afrique de l'Ouest, selon le rapport de WWF. Outre la quête du gibier,

l'ouest, suite aux récurrents incendies. Les habitats des espèces se détruisent aussi au cours des incendies qui ravages des centaines de milliers d'hectares.

Au cours des feux de brousse, certaines espèces restent vulnérables à l'exposition par inhalation à la fumée et aussi leur physiologie et métabolisme entrent également en compte. Les oiseaux, par exemple, disposent de systèmes respiratoires très efficaces grâce à des structures pulmonaires plus fines, ce qui leur permet d'absorber l'oxygène à la fois en inspirant et en expirant. Par conséquent, les toxines présentes dans l'air pénètrent plus facilement dans leur organisme, les rendant ainsi plus vulnérables à l'ensemble des types de pollution atmosphérique, et notamment la fumée. Même les



notamment les rats et agoutis qui s'abritent souvent dans les terriers dont ils ne sortent que sous la menace du feu, la culture sur brûlis, les feux de brousse menacent également les espèces sauvages protégées dont les éléphants, les panthères, les oiseaux et autres espèces sauvages protégées. Même certaines espèces végétales sont victimes de ces feux criminels.

Les espèces en danger critique d'extinction, pourraient être anéanties car les incendies ravagent l'habitat essentiel de certaines faunes. Les espèces menacées, telles que certains oiseaux, tout comme les pangolins sont également confrontées à de réels risques d'extinction dans de grandes parties de leur aire de répartition.

Selon le dernier rapport de WWF, en Afrique de l'Ouest, il est difficile de donner des chiffres exacts comme ce fut le cas de l'Australie où les feux de brousse ont tué près de de trois milliards d'animaux entre 2019 et 2020. Mais, des millions d'animaux, dont font partie les espèces sauvages protégées, sont tués chaque année en Afrique de

empêchant l'autoréparation des cellules.

Au Togo

Le phénomène des feux de végétation est récurrent. Il suffit de longer la nationale pour constater une dégradation constante de la végétation par les feux de brousses sauvages. Pourtant, la lutte contre les feux de végétation reste au centre des préoccupations du MERF. Selon le Directeur préfectoral de l'environnement et des ressources forestières de Zio, le capitaine AKPLA Yao, les données de la campagne 2022-2023 révèlent que près de 20,41 % du territoire ont été affectés par les feux, provoqués par des causes multiples.

« Les principales causes incluent les feux de chasse, les feux de récolte de miel sauvage, les feux de culture en début et en fin de saisons agricoles ainsi que les feux déclenchés par les éleveurs pour provoquer la repousse de la végétation », a-t-il expliqué tout en soulignant que l'impact des feux criminels et accidentels, souvent dus à

conflits avec la loi et prévenir les désastres liés aux feux incontrôlés. Nous utilisons des canaux comme la radio pour toucher un large public et nous menons des campagnes de proximité auprès des autorités locales, des communautés, des élèves et des chefs traditionnels », a-t-il précisé, avant d'appeler à la responsabilité collective.

Les feux de brousse ont donc des conséquences graves sur l'environnement et la santé humaine. Ils entraînent la déforestation, le dérèglement climatique, la dégradation de la santé humaine ainsi que la destruction de la biodiversité. Les feux de forêt sont de plus en plus fréquents étant donné les changements climatiques qui favorisent des températures plus élevées et la sécheresse à plusieurs endroits du globe. La fumée des feux de forêt produit des particules fines et ultrafines qui peuvent parcourir jusqu'à 1000 kilomètres et affecter la santé des populations à distance

Ce qui est moins évident, c'est la manière dont le comportement des animaux change en réponse à la fumée. Comme chez les humains, celle-ci est désagréable pour la plupart des animaux. Outre les difficultés respiratoires qu'elle inflige, la fumée complique également la perception à la fois visuelle et olfactive de la nourriture, qu'il s'agisse de proies ou de fleurs. En présence des feux de brousse, les primates subissent de grandes dégradations respiratoires et leur habitat détruit de même que leurs surfaces nutritionnelles.

Les efforts visant à protéger la forêt comprennent une sensibilisation accrue aux écosystèmes locaux, des enquêtes proactives sur la population et le soutien aux efforts de conservation locaux. Lors d'incendies de forêt, il est essentiel de fournir un espace permettant à la faune de fuir, de garder les animaux en laisse ou à l'intérieur pour éviter les conflits et de contacter les autorités pour obtenir de l'aide en cas d'animaux sauvages blessés. Le feu de brousse est souvent perçu comme un facteur de dégradation et un risque majeur, et à ce titre une contrainte environnementale pour la nature et les sociétés.

Dans certaines circonstances, le feu de brousse peut affecter des enjeux très diverses : la végétation et la faune, mais aussi les cultures, les sols, les habitations. Il peut donc être potentiellement dommageable pour les hommes et leurs activités. La nature du feu, sa finalité ainsi que la période de mise à feu pourrait avoir des incidences sur le degré de pertes et de dommages consécutifs à son déroulement. S'ils sont souvent perçus comme un risque majeur pour la végétation et une contrainte environnementale, les feux de brousse correspondent aussi à une pratique socio-culturelle, faisant entièrement partie de l'environnement en milieu de savane.

l'imprudence des fumeurs, des carbonisateurs ou encore des voyageurs qui abandonnent des foyers mal éteints.

Il a aussi ajouté que l'utilisation du feu par les chasseurs comme moyen de chasse est particulièrement préoccupante, dans la mesure où, ces derniers en mettant le feu pour débusquer leur gibier, abandonnent souvent l'incendie, qui devient incontrôlable et ravage la végétation alentour. Pour lutter contre les feux incontrôlés, plusieurs dispositions réglementaires ont été mises en place, notamment le Décret n°74-160 du 17 octobre 1974 relatif aux modalités d'organisation de lutte contre les feux de brousse et instituant les feux précoces ; la loi n°2008-09 du 19 juin 2008 portant code forestier, notamment en ses articles 64 et 124, renforcés par les articles 792 et 793 du nouveau Code pénal. Ces textes prévoient des sanctions à l'encontre des contrevenants.

Cependant, l'application de ces lois reste un défi. « Il est crucial que les populations soient sensibilisées pour éviter des



© 2025 yas

# Mégas Kozoooh

Pour en faire plus et avoir  
la possibilité de gagner 200%  
de bonus et des smartphones

yas.tg #Alèz 5G 4G+

250F  
**250Mo**

---

+100F  
**375Mo**

1 jour  
**\*909\*250#**